

*Montréal,
ville internationale
de langue française*

Mémoire présenté à l'Office
de consultation publique de Montréal

par

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois

15 avril 2004

Montréal, ville internationale de langue française

Si l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) se présente aujourd'hui devant vous, c'est pour vous convaincre d'assumer une responsabilité qui, dans le projet de *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, est totalement absente. L'inquiétude de l'UNEQ est grande et justifiée. Force est de conclure que, dans ce projet, l'absence de volonté de protéger la langue de la majorité française, découle soit d'une inconscience absolue, soit d'une absence de vision, soit d'une lâcheté politique impardonnable.

Quel sens, donc, donner à une Charte montréalaise des droits et responsabilités, si cette charte ne fait aucune mention liée à la préservation de la langue de la majorité à Montréal, la langue française ? « Le projet d'une charte montréalaise, lit-on, veut mobiliser les citoyens et les citoyennes de Montréal »; jamais, cependant, dans l'un ou l'autre de ses articles, il y est question de préserver l'environnement linguistique de la majorité francophone à Montréal. Pourtant, la proposition de charte montréalaise se veut rassembleuse : « Des valeurs dont l'intégration dans une charte est de nature à enrichir notre avenir démocratique, à renforcer notre désir de toujours mieux vivre ensemble [...] ».

La question se pose : pour la ville de Montréal, la langue est-elle un valeur en soi ? Peut-elle constituer une valeur de solidarité et d'inclusion ? Si le projet de charte montréalaise veut également protéger et enrichir « l'habitat collectif » dans un environnement économique, culturel et social, force est de constater que l'environnement linguistique demeure, dans le projet de charte,

une entière abstraction. À l'article 9, par exemple, on y lit ceci : « La sauvegarde du patrimoine architectural, historique et naturel de la Ville participe aux droits culturels des citoyens et des citoyennes ». Et les droits linguistiques : la ville n'y participe pas ?

Le français, patrimoine de la nation

Le pluralisme d'un Québec moderne, en particulier à Montréal, ne peut effacer la réalité linguistique dont nous avons hérités par l'histoire et la géographie. C'est cette histoire et cette géographie que les Montréalais veulent pleinement assumer. « Ce qui veut dire que même tanné, comme l'avait dit feu Pierre Bourgault, nous n'avons d'autre choix que de continuer le débat sur la langue malgré le désir de certains d'entre nous de nous voir mourir sans un mot ». ¹ La fatigue linguistique, en effet, n'est qu'un leurre, surtout lorsque nos élus s'en servent pour ne pas assumer leur responsabilité historique.

Dans le mémoire de l'UNEQ, l'idée que le français constitue le premier bien patrimonial de la nation fournit un principe central, pour éclairer la réflexion et déterminer l'action. De quel patrimoine, alors, participe le droit de parler français au Québec et à Montréal ? Dans un mémoire intitulé *Le français, patrimoine de la nation*, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois affirmait que le français doit être considéré comme le premier bien patrimonial de la nation :

Parce qu'elle fait de la francisation du Québec un acte de fidélité à un héritage, la notion de patrimoine impose un devoir de mémoire et un effort d'invention, elle indique la marche, surtout elle commande des politiques conséquentes dans des domaines où l'on a méconnu la vraie nature d'une langue. Comme « identité », on définit ici « patrimoine » selon la tradition française, non pas comme ce qui est

¹. Pierre Bourgault, « Que faire? », Journal de Montréal, 17 avril 2000, p.6.

hérité par le sang, mais ce qui se transmet avec la langue, le territoire, l'histoire, la culture et les institutions².

Pour cela, afin de poursuivre leur réflexion, nous demandons aux gens de l'Office de consultation publique de Montréal de considérer comme partie intégrante du présent mémoire le texte du mémoire intitulé *Le français, patrimoine de la nation*.

Montréal : deuxième ville de langue française au monde

Si Montréal « a une fierté », c'est bien celle d'être française. C'est ce caractère qui fait son intérêt et son originalité comme métropole du Québec, comme grand centre urbain à majorité française, le seul à l'être sur ce continent (la deuxième plus grande ville francophone, après Paris). En effet, on ne fait pas la promotion de Montréal parce qu'elle est cosmopolite — toutes les grandes villes du monde le sont —, on doit faire sa promotion sur sa spécificité : Montréal, métropole française en Amérique du Nord. En effet, il faut voir Montréal comme une ville internationale de langue française. Car à trop vouloir montrer Montréal comme une ville multiculturelle, on risque de cacher ce qui la distingue de Toronto ou de Vancouver. Or, l'un des effets pervers du bilinguisme institutionnel, c'est d'amenuiser le rayonnement d'une grande capitale culturelle comme Montréal et de l'empêcher de tenir sa place comme l'une des grandes villes françaises du monde. Montréal doit devenir, en toute logique, la porte d'entrée en Amérique de la culture française mondiale et son relais. En effet, cela ne peut plus nous échapper, la perspective multi-ethnique de la langue française devient de plus en plus un atout dans la reconnaissance du

². Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le 16 mars 2001, p.1.

caractère interculturel de Montréal. Pour cela, faut-il avoir une vision nette et une totale confiance en sa propre langue.

Plaque tournante d'une culture mondiale qui s'exprime en français, Montréal est au cœur d'un centre culturel dont le rôle pourrait devenir exemplaire à travers le monde. Une vision montréalaise de développement culturel, si elle s'inscrit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, doit tenir compte de cette vocation particulière. Métropole du Québec, deuxième ville de langue française au monde, Montréal doit devenir un carrefour des cultures qui se rencontrent en français.

Ainsi, en apprenant le français, l'immigrant, plus particulièrement à Montréal, assure son intégration à la société d'accueil. Cet apprentissage, toutefois, ne doit pas s'éloigner de la culture qui l'exprime. La langue n'est pas que la langue. Son apprentissage contient la culture vivante d'un peuple. On ne doit jamais l'en séparer,

L'UNEQ affirme que la population majoritaire de cette ville doit intégrer intimement les immigrants des divers horizons au développement d'une culture originale en Amérique, la culture québécoise. Par un processus de connaissance mutuelle, en effet, il s'agit de permettre aux allophones de s'inscrire dans une dynamique d'intégration à la culture québécoise et plus particulièrement montréalaise, et non plus de juxtaposer leur culture ethnique à la culture de la majorité. Voilà comment ces groupes pourront s'enrichir du sentiment de leur « nouvelle » histoire en terre montréalaise et québécoise. En effet, les racines ne sont pas seulement là où elles poussent, elles s'enfoncent là où on les plante.

La propagande du multiculturalisme

L'UNEQ affirme plus largement qu'il faut s'opposer au discours sur le multiculturalisme qui convainc les allophones que notre culture n'est qu'une des cultures du Québec. Cette culture hybride dans laquelle personne n'est lui-même cède souvent au mythe de la nouvelle culture mixte dont quelques-uns se disent si fiers. Ce qui menace et ce qu'il faut éviter, c'est la platitude d'une culture devenue anonyme parce que bilinguisée et multiculturalisée. D'aucuns prétendent d'ailleurs que chaque communauté culturelle devrait avoir droit à la protection de son identité, de ses coutumes. En 1987, Lysiane Gagnon avait bien résumé la dynamique inhérente à toute culture ethnique :

Mais l'attitude saine commande aussi, semble-t-il, qu'on sache, de part et d'autre, que l'immigration mène à l'intégration, voire à l'assimilation plus ou moins complète, plutôt que de rêver à une société « multiculturelle » où se côtoieraient diverses « communautés culturelles », chacune avec ses petits programmes d'action positive, et son « identité » maintenue à coup de subventions. Il y a ici une tendance au fractionnement, qu'on ne retrouve pas dans les sociétés dont la culture dominante est plus forte.³

Oui, il importe donc de bien mesurer les enjeux d'un biculturalisme qui, souvent, se cache derrière une « mayonnaise » multiculturelle. Le dramaturge d'origine italienne, Marco Micone, a bien identifié lesdits enjeux.

Non seulement l'anglicisation des immigrants a minorisé les francophones, mais elle a eu comme effet de marginaliser ces Québécois venus d'ailleurs. [...] Finalement, la propagande du multiculturalisme a réussi à convaincre la plupart des allophones que la culture québécoise francophone n'est pas plus importante que celle de n'importe quelle autre minorité ethnique.⁴

Le caractère français de Montréal — l'effet est historique —, est sapé par les interventions du gouvernement fédéral qui finance les atteintes portées à la Charte de la langue française et

³. Lysiane Gagnon, *La Presse*, 12 janvier 1987, p.B-3.

⁴. Marco Micone, « Démarginaliser les jeunes allophones », *L'avenir du français au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1987, p.43-44.

subventionne la bilinguisation du Québec, sous prétexte que les Anglo-Québécois constituent une « minorité de langue nationale ». Le français n'est-il pas, au Québec, la langue officielle ? La ville de Montréal a-t-elle le droit d'ignorer cela ? L'UNEQ est d'avis que la ville n'a pas le droit, qu'elle violerait même la charte des droits et libertés. En vertu de sa charte (article 1), Montréal, en effet, est une ville française. Elle doit par conséquent encourager la connaissance et l'usage du français et résister à toute tendance à la bilinguisation institutionnelle systématique.

Par ailleurs, il n'incombe pas à la majorité française de Montréal de faire la promotion des cultures ethniques. D'autant que nous ne pouvons ignorer que ces cultures minoritaires ici ont leur expression majoritaire dans leur pays d'origine et qu'elles y sont moins fragilisées que la nôtre. Neil Bissoondath, dans son livre *Le Marché aux illusions*, croit la même chose : « Indépendamment de leurs origines, les gens n'immigrent pas afin de préserver leur culture et d'entretenir leur appartenance à une ethnie distincte. Si c'était leur désir, ils seraient restés chez eux, où l'environnement est plus favorable à la survie de leur culture et de leur ethnicité ⁵ ». Or, particulièrement à Montréal, le multiculturalisme est insidieux, car il rend légitime et psychologiquement incontournable le bilinguisme institutionnel.

Aucune langue d'une communauté culturelle minoritaire ne devrait être au-dessus des autres langues minoritaires. C'est pourquoi il ne faut pas confondre pluralisme et bilinguisme. Montréal, comme tout le reste du Québec, ne doit pas se réduire à un mode de vie bilingue. Adoptée, cette attitude fausse malheureusement le rapport majoritaire que les Montréalais et les Québécois entretiennent avec leur propre culture. Or, le maintien du bilinguisme institutionnel fausse le rapport à la démocratie et à la société de référence — ici le Québec français, ici Montréal — dans laquelle les immigrants s'inscrivent. L'UNEQ croit que l'expression « multi-ethnique »

⁵. Bharati Mukhejee, cité par Neil Bissoondath, *Le Marché aux illusions*, Montréal, Boréal/Liber, 1995, p.229-230.

des autres cultures ne doit pas bloquer l'accès à la culture d'expression française. Nul besoin d'insister sur l'état de fragilité chronique de la langue française à Montréal.

Rappelons que le préambule de la Charte de la langue française précise que celle-ci, tout en déclarant que: « le français est la langue officielle du Québec », entend respecter les institutions de « la communauté québécoise d'expression anglaise » et celles « des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec ». La Charte de la langue française précise en outre, à son article 23, que les arrondissements reconnus comme bilingues doivent s'assurer que les services publics qu'ils dispensent sont disponibles en français et qu'ils doivent rédiger aussi en français les avis, communications et imprimés qu'ils destinent au public. Et l'article 24 stipule que les arrondissements bilingues peuvent afficher dans une autre langue que le français pourvu que celui-ci soit prédominant. On le sait, neuf des arrondissements de Montréal conservent le statut d'établissement bilingue qui était reconnu aux anciennes municipalités avant leur fusion à la Ville de Montréal. On sait que ce statut, en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, est désormais reconnu à toute municipalité qui en fait la demande et dont plus de la moitié des résidents sont de langue maternelle anglaise.

Une langue et une culture commune

La culture s'ouvre toujours sur le dialogue sans pour autant éliminer les perceptions individuelles et les préjugés. Le pluralisme ne peut effacer la notion de dualité linguistique qui est une notion historique à laquelle le Montréal culturel d'aujourd'hui ne peut échapper. La diversité des cultures ethniques à Montréal ne peut être sans effet sur la culture d'expression française et nous y voyons un indiscutable enrichissement puisque cet apport nous ouvre sur le monde.

L'UNEQ reconnaît que ce contact avec les autres cultures est un facteur d'évolution de la culture de la majorité. Cet apport, lorsqu'il s'exprime en français, ne fait qu'encourager une dynamique d'échange. « Le français est plus qu'un choix, écrit Naïm Kattan. Il est nécessaire pour rendre ma parole accessible à ceux qui m'entourent. Et puisque j'adopte une culture en y participant, la langue devient un objet d'amour⁶ ».

Certes, le français n'est pas la seule langue parlée à Montréal. Osons le dire : auprès de la majorité francophone, les Anglophones forment la première des communautés culturelles de Montréal. L'anglais est également une langue couramment utilisée à la maison comme au travail, en privé ou en public. Il ne s'agit pas ici de déplorer ce bilinguisme individuel mais de le voir comme un atout permettant l'élargissement de la culture et l'épanouissement des individus. Inversement, a-t-on malheureusement entendu au Sommet sur l'économie et l'emploi : « Le français comme langue d'usage au Québec constitue un irritant majeur pour l'économie montréalaise ». Même s'il faut protéger la culture d'expression française (plus fragile) contre une culture minoritaire anglophone (plus influente), et qui participe de la réalité canadienne, l'UNEQ croit que toute politique de développement culturel doit s'établir dans le respect des minorités et permettre l'enrichissement de la culture de la majorité.

Une langue commune, en faisant connaître la richesse de chacun des groupes ethniques, permet l'accès au fond culturel de la majorité. Non seulement les apports des minorités sont souhaités, mais leurs manifestations convergent et participent à une culture qui devient la leur. Sans nier les différences culturelles, la culture montréalaise se doit d'être une culture commune. Paris et New York n'auraient jamais été ce qu'elles sont si elles n'avaient pas profité des cultures des groupes ethniques qui ont choisi d'y vivre.

⁶. Naïm Kattan, « L'écrivain migrant », Montréal, Hurtubise, HMH, Coll. « Constantes, 2001, p.43.

Montréal est une ville française, certes, mais son patrimoine linguistique et culturel est multiple. La langue et la culture des anglophones nés au Québec continuent d'apporter à la société montréalaise la richesse d'institutions culturelles, sociales et économiques bien établies. De nombreuses communautés ethnoculturelles d'origines africaines, asiatiques, européennes, sud et centre américaines, et autres, contribuent, en outre, au caractère cosmopolite de cette métropole qui doit s'affirmer, chaque jour davantage, comme la deuxième plus grande ville française du monde.

Plus la culture montréalaise sera diversifiée, plus elle sera près de son expression réelle. Il s'agit, en effet, de permettre l'accès des communautés ethniques à la culture majoritaire de langue française et, réciproquement, de permettre aux cultures minoritaires, en territoire montréalais, de nourrir la culture de la majorité. Il faut croire à un dynamisme de l'échange interculturel qui fait appel à une ouverture simple et généreuse aux différences. L'intégration des groupes ethniques sera d'autant plus facile que ces groupes pourront échanger dans la langue de la majorité, qui est la langue française.

Conclusion

S'il faut garder une certaine distance critique par rapport à la réalité immédiatement politique, il faut aussi, et surtout, saisir que la confusion des discours participe du nivellement de la pensée qui conduit à ne plus distinguer ce qui relève du respect de soi et de l'ouverture à l'autre. Pourtant, au Québec comme à Montréal, nous sommes une terre d'accueil exemplaire. Le Québec ne craint pas la croisée des identités. D'instinct, il sait que celles-ci sont multiples. Voilà ce qu'il faut protéger. Cette diversité des expressions culturelles fait partie du patrimoine humain, elle est un droit

fondamental de l'humanité. Faut-il rappeler que *La déclaration des droits de l'homme* reconnaît que le droit de participer et d'accéder à la culture est un droit fondamental. Ce droit est indissociable du droit civil et collectif à préserver les cultures nationales. Il faut se méfier du simplisme de la *global culture*, car il abolit les mémoires nationales comme les régimes totalitaires abolissent les consciences individuelles.

Une culture vivante pose toujours la question de sa circulation. L'art d'habiter une ville, de la représenter, de la jouer, de la chanter, de l'écrire, tout cela en français, c'est l'art de faire vivre cette ville, à Montréal en particulier, dans l'accueil et le respect de toutes les cultures. Voilà pourquoi la ville de Montréal doit formellement s'engager à protéger la langue de la majorité à Montréal, la française. Non seulement parce que c'est une question de responsabilité, mais parce qu'il est aussi question du patrimoine de tout un peuple.

Bruno Roy, président

Comité Langue et Souveraineté
Union des écrivaines et des écrivains québécois

Propositions

Attendu que

1. L'UNEQ croit que la Charte montréalaise des droits et responsabilités doit reconnaître le français comme patrimoine de la nation ;
2. L'UNEQ croit que la Charte montréalaise des droits et responsabilités doit reconnaître le français comme langue commune ;
3. L'UNEQ croit que la Charte montréalaise des droits et responsabilités doit reconnaître que Montréal doit être un carrefour des cultures qui se rencontrent en français, et donc qu'elle doit devenir, en toute logique, la porte d'entrée en Amérique de la culture française mondiale et son relais;
4. L'UNEQ croit que la Charte montréalaise des droits et responsabilités doit encourager la connaissance et l'usage du français et résister à toute tendance à la bilinguisation institutionnelle systématique.
5. L'UNEQ croit que le caractère cosmopolite de Montréal et sa diversité culturelle doivent se refléter dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

À ces fins, l'UNEQ recommande que soit modifié le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités de la façon suivante :

- a) En ajoutant au préambule, après le premier attendu, le suivant : « Attendu que, en vertu de sa Charte, Montréal est une ville française et qu'elle doit, par conséquent, encourager la connaissance et l'usage du français et résister à toute tendance à la bilinguisation systématique; »

- b) En modifiant l'art. 3 pour ajouter après " Montréal " les mots suivants : « comme ville française, démocratique, solidaire et respectueuse des droits individuels et collectifs des citoyens ; »

- c) En ajoutant l'art. 3a suivant: " 3a. La Ville doit assurer le maintien du caractère français de Montréal et le développement de la culture québécoise ; elle doit aussi prendre en compte les droits sociaux et culturels de la minorité anglophone et des communautés ethnoculturelles en harmonie avec ceux de la majorité francophone.

- d) En modifiant le sous-alinéa a) de l'art. 17 pour ajouter après: « patrimoine » le qualificatif « linguistique » ;

- e) En remplaçant le sous-alinéa c) de l'art. 17 par le suivant : « c À promouvoir des échanges interculturels harmonieux et enrichissants entre la majorité francophone, la minorité anglophone et les communautés ethnoculturelles ; »

- f) En modifiant le sous-alinéa g) de l'art. 13 pour ajouter après « l'exclusion sociale » les mots qui suivent : « notamment l'exclusion des francophones, de façon à soutenir les fondements d'une société démocratique » ;

- g) Comme l'UNEQ attache une grande importance à la qualité de la vie démocratique, elle recommande de remplacer, au 10^e attendu du préambule, les mots qui suivent : « la citoyenneté inclusive » par « la démocratie locale ».

f le français,

MEMOIRE DE LA COMMISSION

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

PAR

L'UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

LE 16 MARS 2001

Compétence particulière des écrivains

À la Commission, les écrivains désirent d'abord faire entendre ceci : la langue n'est pas un code, elle est un système symbolique et, à ce titre et pour ce qui nous intéresse ici, un bien patrimonial.

Le premier de nos poètes, Gaston Miron, n'a cessé de le dire : « L'avenir de la littérature québécoise et de son histoire d'amour avec la langue est lié au destin du peuple et de la culture qui les portent. » Si les écrivains ont joué un rôle d'avant-garde dans la prise de conscience et le combat qui nous ont donné la Charte de la langue française, c'est qu'ils travaillent la langue comme personne. Seuls à exploiter toutes les richesses de la langue, seuls à écrire pour écrire et non pour communiquer un message, ils reçoivent de ce travail sur la langue, pour la langue, avec la langue, une conscience plus aiguë de la gravité des enjeux collectifs quand son aliénation ou ses dérives affaiblissent sa transmission et limitent son illustration.

En travaillant, l'écrivain croise tous les jours ceux qui l'ont précédé dans la langue, et tous les jours, devant ce trésor déposé par les générations, il s'émerveille de sa vitalité, de sa souplesse à dire le présent. Grâce au français, la partie du passé qui n'est pas morte, la voix jeune des ancêtres donne au présent les moyens de se comprendre et de se transmettre à l'avenir.

Sommaire *

Pour assurer l'avenir de la francophonie québécoise, plus que la langue officielle du Québec, le français doit être considéré comme le premier bien patrimonial de la nation.

Le débat sur la langue manque aujourd'hui d'un principe central, d'un phare pour éclairer la réflexion et déterminer l'action : ce mémoire entend prouver que l'idée que le français constitue le premier bien patrimonial de la nation fournit ce principe qui peut tout éclairer.

Parce qu'elle fait de la francisation du Québec un acte de fidélité à un héritage, la notion de patrimoine impose un devoir de mémoire et un effort d'invention, elle indique la marche, surtout elle commande des politiques conséquentes dans des domaines où l'on a méconnu la vraie nature d'une langue.

Comme « identité », on définit ici « patrimoine » selon la tradition française, non pas comme ce qui est hérité avec le sang, mais ce qui se transmet avec la langue, le territoire, l'histoire, la culture et les institutions.

* Ce mémoire a été rédigé par Jean Larose, à la lumière des discussions et des réflexions d'un comité de travail composé de Jacques Allard, Denise Boucher, Jean Forest, Pierre Monette, Gilles Pellerin, Bruno Roy.

¹ Notamment dans le domaine des traductions, où les Français ne semblent pas disposés à reconnaître la compétence spéciale que notre situation nous confère pour traduire les livres et les films américains. Quant aux Québécois (dont on pourrait dire qu'ils n'osent pas assez), ils sont surtout paralysés par les contraintes du système de subvention qui domine l'institution éditoriale.

La langue comme bien patrimonial

On peut confondre une langue officielle avec un code, un « moyen de communication » ou un « véhicule de la pensée ». Alors que de considérer la langue comme un bien patrimonial révèle aussitôt les enjeux réels de tout conflit linguistique.

Depuis la seconde moitié du vingtième siècle – et de manière accélérée avec la mondialisation –, on pousse les peuples à traiter leur langue en outil plus ou moins rentable, et non comme l'âme de leur culture ; ou, pour parler comme l'anthropologie, on veut faire oublier que la langue est pour un peuple le système symbolique principal dans un ensemble de systèmes symboliques. Les autres systèmes peuvent bouger, une nation moderne peut changer de religion, d'économie, de mœurs, de droit, elle ne deviendra une autre nation qu'en changeant de langue, parce que c'est alors que s'éteindront, non le sang, mais la voix de ses pères et mères, et alors seulement que le patrimoine symbolique, et avec lui tout germe de renaissance, sera véritablement et irrémédiablement mort et interdit de transmission.

Dans l'époque de la mondialisation, une pression énorme s'exerce sur les peuples pour qu'ils relèguent au musée leur héritage culturel. Toute fidélité au passé est stigmatisée comme réflexe archaïque. On nous ridiculise donc au fond de tenir à la vie, puisque dans la langue vit ce qui survit des morts, ce qu'ils ont encore à dire pour nous aider à affronter la nouveauté. Quand cette langue a été aussi génialement illustrée que le français, aussi profondément liée à l'histoire, aux passions religieuses et politiques, aux découvertes de toutes les formes d'humanité, cette étrange immortalité par transmission des symboles devient *pour quiconque* un moyen d'hériter un patrimoine universel.

Essentiel pour penser l'avenir du français : quiconque peut hériter les voix de nos pères.

Nous croyons donc que la mondialisation, loin d'abolir la valeur universelle d'une langue de culture comme le français, la rend plus précieuse. Car il ne faut pas confondre l'international et l'universel. Une langue internationale permet de communiquer avec les hommes, les femmes et les machines de tous les pays, mais elle fonctionne souvent comme un simple code. Une langue universelle donne accès au propre de l'homme, à l'humanité de tous les humains. À cet égard, le français promet toujours une fécondité sans limites. Ajoutons que notre situation en Amérique confère à l'universalité du français une valeur supplémentaire, originale, hélas trop souvent méconnue de l'autre côté de l'Atlantique¹. Sur une planète américanisée, américaniser le français c'est universaliser l'Amérique, la transmettre à l'avenir d'une autre manière. Cette tâche paraît faite sur mesure pour le génie québécois. Grâce au français, notre différence en Amérique du Nord a vocation universelle, et grâce à notre différence, l'universalité du français se trouve singulièrement enracinée.

La conquête du patrimoine

« Le passé, écrivait Fernand Dumont, a resurgi dans les années 1960 par une autre voie [que celle du nationalisme]. La langue n'est-elle pas la figure concrète de l'héritage ? » Prenons garde : l'héritage n'a aucune valeur universelle en lui-même, mais à la seule condition de porter un mouvement. Selon le beau mot d'André Malraux : « L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert. » La Révolution tranquille, la francisation du Québec furent justement la conquête, ou un début de conquête de leur héritage par les Canadiens français. Le fait même que les Canadiens français soient devenus des Québécois doit se comprendre comme conquête, c'est-à-dire en tant que choix politique, ouvrant et assumant un conflit historique, de certains éléments de l'héritage contre les autres. Car la soumission, la naissance « pour un p'tit pain » étaient aussi dans l'héritage, et c'est en les surmontant pour ériger le Québec moderne que nous avons conquis notre patrimoine français et sommes engagés sur la voie d'une identité et d'un patrimoine québécois universels.

Conquérir l'héritage, c'est donc recevoir le passé comme *mouvement vers...* Ce qui revient à dire, pour les Québécois de la Révolution tranquille, se montrer fidèles au mouvement inachevé et tenter de remplir la promesse que s'étaient faite certains de leurs ancêtres de vivre un jour ici nationalement en français. Toute transmission du passé tend à se scléroser en stricte reproduction des traditions, et longtemps en effet il a pu sembler que ce genre de transmission conservatrice devait nous conduire au musée des peuples. La Révolution tranquille a métamorphosé la transmission conservatrice du passé, « notre maître », en invention dynamique de l'héritage.

Mais la prochaine étape pose une question de vie ou de mort (peut-être la raison de ces États généraux) : avons-nous fait du français un bien patrimonial pour les Québécois qui ne sont pas d'origine canadienne-française ? La réponse est non. Pas encore. Nous avons réussi à obliger, dans une grande mesure, les enfants de nos immigrés à aller à l'école française et, dans une certaine mesure, à apprendre le français et à le parler. Mais pas à considérer le français comme un bien patrimonial.

Pour la première fois l'an dernier, au registre des naissances à Montréal, le patronyme le plus souvent inscrit ne fut ni Tremblay, ni Leduc, ni aucun nom de vieille origine française, mais Truong. Des bords du Mékong à ceux du Saint-Laurent, si les Québécois de l'avenir parlent un français sans mémoire, rien ne les y attachera. Un nouveau citoyen américain d'origine italienne peut dire : « Washington, mon premier président ». Comment amener le Beur néo-québécois d'origine grecque à penser : « D'Iberville, Papineau, Lévesque, mes héros » ?

La différence entre transmission du passé et conquête du passé, entre héritage des traditions et héritage d'un *mouvement vers...* en recoupe donc une autre : celle de la francisation considérée soit comme un projet ethnique, soit comme un projet civique. Une bonne partie des Québécois francophones comprennent la Charte de la langue française comme un rempart ethnique contre l'anglais. La plupart des

Anglais du Québec et des autres Canadiens aussi. Il faut vigoureusement déromper les uns et les autres, mais d'abord, bien entendu, les Québécois francophones eux-mêmes. Dire que la francisation n'est pas terminée, c'est en effet reconnaître que, si nous n'avons pas réussi à faire adopter le passé ethnique des Canadiens français par les autres Québécois, c'est parce que les Québécois francophones n'ont pas encore eux-mêmes compris la francisation comme un projet civique visant à transformer leur héritage en patrimoine universel.

L'adversaire extérieur

Sans doute, il ne faut pas sous-estimer le danger que présente la situation provinciale du Québec. L'UNEQ dénonce vigoureusement le régime du libre choix de la langue des études au niveau collégial. Quatre-vingt-cinq pour cent des étudiants de Champlain College sont des francophones. Que seront-ils à la sortie ? Ici encore, pour juger du problème, la notion de patrimoine s'avère plus éclairante que celle de langue officielle. En effet, c'est au collège que le citoyen éclôt dans la jeune femme et le jeune homme. C'est au bord de l'âge adulte qu'un Québécois né dans un autre pays peut apprendre à dire « mon histoire » au sujet de ce qui s'est produit ici. Avant on ne fonde rien de solide, et après il n'y aura plus moyen, s'il s'est décidé contre, de lui faire considérer la Nouvelle-France, Émile Nelligan ou André Laurendeau comme de son patrimoine. C'est à cet âge mobile et ardent, jaloux de sa liberté, avide de comprendre, que se forment des idéaux choisis, que se nouent les liens affectifs avec la collectivité et le passé, et donc qu'un Beur qui n'a connu que l'école française, un Québécois d'origine canadienne-française qui ne s'est jamais interrogé sur l'histoire, peuvent comprendre ce qui justifie qu'on leur impose l'école française, et s'identifier à la lutte historique des Québécois pour leur langue. Quelle aberration, quand se forment les idées qui engageront peut-être toute la vie, de laisser des enfants à peine francisés libres de s'angliciser, c'est-à-dire sans défense devant la contre-culture mondialisante et le point de vue canadien-anglais sur l'école française qui leur a été imposée depuis le primaire. Le rendez-vous avec l'histoire québécoise est manqué.

Pourtant, même à ce chapitre de « l'adversaire extérieur », la responsabilité du groupe francophone est écrasante, et la menace de l'anglais seulement proportionnelle à son incapacité de penser et d'agir en fonction du fait que le français exigerait des Québécois un engagement en tant que patrimoine, et non des règlements comme langue officielle. La Charte du français est nécessaire, il faut la soutenir et l'appliquer fermement, mais en comparaison du temps où les écrivains ont agi comme éveilleurs, cette loi est devenue une excuse pour ne pas fournir l'effort de réflexion qui devrait guider l'action et définir pourquoi et comment, sinon juste pour contrarier les Anglais, il faut poursuivre la francisation.

L'ennemi intérieur

Les Québécois francophones passent dans le monde pour un peuple très attaché au français. Nous nous permettrons d'en douter, ou du moins de relever une contradiction : alors que le peuple parle de mieux en mieux, les élites politiques et médiatiques, chacune à leur manière, que nous allons exposer, traitent le français si mal que l'on peut légitimement s'interroger sur les raisons de notre acharnement francophone. On s'enivre de chansons sur l'âme des vieux mots qui résonnent de la Contrescarpe à l'île d'Orléans, mais en fait c'est plus souvent contre l'anglais plutôt que sur le français qu'on investit cette passion. Nous affirmons ici que c'est du groupe francophone, non des anglophones, qu'émanent les dangers plus graves pour l'avenir du français au Québec.

Dans certains médias, et le modèle s'en répand, sous prétexte de parler comme le vrai monde, et alors que le populaire manifeste aujourd'hui un certain souci de correction, l'annonceur, l'humoriste, le journaliste, commettent délibérément des fautes pour faire peuple. On entend même dire que le concept de « faute de français » est élitiste. Notez qu'il faut être instruit pour soutenir une idée pareille. En fait le niveau d'instruction dans les médias semble inversement proportionnel au souci de s'exprimer correctement. On pratique la langue la plus pauvre comme si c'était un acte de révolte contre l'académisme parisien.

Loin de nous l'idée de revenir aux campagnes pour le Bon Parler français et de remettre en circulation les jeux de cartes du frère Blanchard : « Ne dites pas " parka " mais " capeline ", ne dites pas " buggy " mais " cabriolet ", ne dites pas " éditorial ", mais " premier Paris " ». Le joul n'a eu que cela de bon, mais il nous a débarrassés de cette fausse opposition entre langue pure et langue corrompue. Depuis le joul, nous savons que la question des niveaux de langue au Québec est toujours politique. Voilà encore un exemple où la définition du français comme langue officielle ne permet pas de trancher une difficulté, alors que tout s'ordonne si on le pense comme bien patrimonial.

On ne parle jamais joul, ou français, ou anglais, par hasard, par choix librement consenti, ou par évolution créatrice de l'idiome. Ce sont les rapports de forces hérités de l'histoire, non l'originalité locale, qui expliquent qu'on parle anglais rue Aylmer et français à Aylmer, joul rue Wolfe et Montcalm, français rue Édouard-Montpetit et sur la Grande Allée. Ainsi, en dehors de ses usages littéraires, qu'il ne convient pas d'évoquer ici, le joul, même quand il est drôle, n'a rien d'une création, il est un fruit de l'histoire, l'aboutissement d'une humiliation, un bien d'héritage mais transmis celui-là passivement, sans rien d'une conquête. Le joul médiatique est conservateur.

Nous avons réaffirmé que le français est une langue sans limite. On ne saurait en dire autant du joul médiatique. Le français contient tous les niveaux de langue et tout le passé de la langue ; le joul est un niveau de langue où le patrimoine se réduit à peu de choses. Aucun mépris dans cette remarque, elle est objective. Dans le joul, nous n'entendons parler que nos aïeux les plus démunis de culture et maltraités par l'histoire ; c'est le parler, pauvre en mémoire et en densité symbolique, d'une population coupée de son patrimoine par la prolétarianisation, soumise quotidiennement à un anglais véritablement dominant. Si beaucoup d'immigrés se moquent cruellement de notre français et dédaignent notre culture, c'est parce que le joul médiatique n'ouvre sur rien, qu'il est à la fois le symptôme et la perpétuation de l'aliénation historique dont la Révolution tranquille voulut nous libérer. D'ailleurs les Québécois ordinaires le sentent bien, les enquêtes le confirment : ils peuvent en rire de bon cœur, mais sur le joul refusent d'adopter le point de vue antinormatif des linguistes nationalistes.

Au temps de la Révolution tranquille, les écrivains et les politiques se sont beaucoup servi, pour décrire notre situation, du terme « aliénation ». Sa disparition du vocabulaire signale que nous avons abandonné le combat contre nous-mêmes et tourné nos efforts contre les Anglais pour ne pas avoir à interroger notre complicité avec les forces qui nous dépossèdent. « Aliénation » dit que l'autre qui nous domine, ce n'est pas le patron anglais, mais soi-même identifié au patron. Aujourd'hui, il ne s'agit plus du patron anglais de la manufacture. Un René Lévesque savait que l'ennemi intérieur menace ultimement le français plus que l'adversaire extérieur. Le joul médiatique trahit la Révolution tranquille, il accorde à l'aliénation un consentement cyniquement travesti en « rébellion ».

Le cynisme est une constante de la culture mondialisée. Toute culture, toute éthique, toute croyance, toute tradition, tout idéal de libération politique seraient vains, dépassés et ridicules. Politiquement, le choix délibéré de la langue la plus pauvre au micro de certains médias exprime le mépris de soi-même nouvelle version, celui de la contre-culture mondialiste pour tout patrimoine qui se tient ².

² Paradoxalement, on peut prévoir que le développement des technologies de l'information, qui imposa d'abord l'anglais comme code, renforcera bientôt la position régionale de toutes les langues, grâce au perfectionnement de la traduction automatique. La technique pourrait bien réduire à la portion congrue l'utilisation de l'anglais comme langue de communication. On peut d'ailleurs plus généralement poser la question : dans quelles conditions une langue établie dans une culture et une histoire avec toute la puissance d'un système symbolique peut-elle être remplacée par une langue qui ne vaut que comme moyen de communication ? Les peuples qui ont changé de langue, comme les francophones canadiens qui sont passés à l'anglais, ont progressivement remplacé un système symbolique par un autre. L'anglais langue des affaires ou de l'information ne menace pas plus le français que les autres langues nationales. C'est peut-être pourquoi la mondialisation culturelle ne propose pas une nouvelle culture, mais d'abolir la culture et l'héritage symbolique au profit des seules lois du marché.

En politique, ce sont les conceptions qui dominent l'éducation qui représentent un danger, et d'autant plus sérieux qu'on refuse de le reconnaître. Là aussi, et plus gravement que dans les médias, car l'institution scolaire légitime l'aliénation comme liberté et créativité, le populisme démagogique sape la francisation. Nous souhaitons ici désespérément être entendus, et ne saurions le dire assez fort : ce que la Loi 101 a établi, le ministère de l'Éducation le démolit. Là non seulement la langue officielle méconnaît la valeur patrimoniale du français, mais encore elle sert de façade à la défrancisation.

Premièrement, au temps même où nous avons promulgué la Charte du français, nous achevions de couper notre langue de ses racines. Le Rapport Parent ne l'avait pourtant pas recommandé. Fut-ce revanche contre le clergé ou anti-litisme primaire ? Toujours est-il que, comme disent les jeunes, nous avons *flushé* le grec et le latin comme des excréments honteux de notre modernisation.

Puis retranché encore, cette fois la langue même de nos ancêtres les premiers Canadiens. Faut-il rappeler que nous avons été le premier peuple au monde à parler français ? Deux siècles avant qu'il le devienne dans l'Hexagone, le français fut ici la langue commune de toute une société. Notre parler connut donc dès l'origine un rapport normatif avec le français écrit. Ensuite pendant deux siècles, les textes littéraires ont en effet soutenu, ressourcé devant l'anglais arrogant et dominateur la langue des Canadiens conquis. Or peu après la Loi 101, et en contradiction avec son esprit, on a retiré à la littérature française, et ensuite, bien entendu, ne nous faisons pas d'illusions, à la littérature québécoise, on a donc en somme retiré à la littérature son rôle de guide, sa valeur de modèle dans la transmission de la langue officielle. C'était entièrement perdre de vue que la langue est un bien patrimonial inséparable de ses racines antiques et de sa forme héritée la plus dense en symboles. C'est oublier que la langue littéraire est la langue où le passé vit encore, qu'un classique est un écrit dont la jeunesse ne passe pas. Comme si notre patrimoine littéraire avait été une tyrannie contre laquelle une révolution s'imposait ! Étrange comme cela satisfait aux souhaits de la mondialisation : réduire la culture à un folklore, la langue à un moyen de communication, et faire table rase du passé.

Longtemps, le bon français fut le français des bons écrivains. Aujourd'hui, toujours par réaction contre tout ce qui vient du passé, culture de la marchandise et culture du spectacle, ayant aboli l'autorité de la littérature, prétendent fournir elles-mêmes la définition, les modèles, les moyens de transmettre. La langue officielle n'y peut rien répondre, mais la langue comme bien patrimonial révèle tout de suite le scandale.

Voilà une première menace d'État sur l'avenir du français au Québec. Ce n'est d'ailleurs même plus une menace, mais une disparition programmée, et ceci par une des principales institutions de la nation. Il va sans dire que nous estimons qu'il faut rétablir l'autorité pédagogique de la littérature. Sans notre littérature, nous ne pouvons transmettre une langue d'avenir, une langue qui permette de penser le présent, l'Amérique, la mondialisation.

Deuxième menace pédagogique, deuxième contradiction systématique avec l'esprit de la Loi 101 : le misérable mensonge de l'évaluation scolaire. Nous connaissons tous des professeurs auxquels on interdit de couler les étudiants qui ne savent pas écrire, nous avons entendu la plainte scandalisée des correcteurs aux examens de français, qui doivent appliquer des barèmes aberrants afin de diplômer les illettrés. En ces matières, celui qui dit la vérité passe pour un élitiste ou un snob qui méprise le peuple.

Un véritable jdanovisme règne en pédagogie : d'abord on érige en dogme le principe idéologique, ensuite on déforme la réalité, jusqu'à l'absurde, pour la rendre conforme à l'idéologie. Comme sous Staline où l'on enseignait que c'était des Russes qui avaient inventé toute la science moderne grâce aux lumières du matérialisme dialectique, on en arrive à formuler, au nom de principes généreux et faux, des aberrations comme celle que le système d'éducation devra produire cent pour cent de diplômés. Il suffirait pour y arriver qu'au lieu d'être mis en concurrence avec les autres, tout élève le soit avec lui-même ! Se prendre soi-même comme modèle, être évalué à partir de soi-même, tout notre héritage rationnel, toute notre culture, pour ne rien dire du simple bon sens, affirment que c'est la formule même de la folie.

Soumettre des ignorants à de faux examens, qu'on corrige ensuite de manière à en laisser passer le plus grand nombre possible, afin de justifier les programmes, les pédagogues et le ministre, puis se faire péter les bretelles de quatre-vingt-cinq pour cent de réussite en français – sans oublier de dénoncer les Anglais qui écrivent « stop » au coin de la rue ! – cela dure depuis vingt ou trente ans, la guéguerre contre l'anglais servant à maquiller la défrancisation des francophones. Ceux qui tiennent en otage la jeunesse, le ministère et presque toute l'Université, ceux qui définissent les programmes et forment les maîtres, ceux qui président encore eux-mêmes aux réformes qu'exigent continuellement, depuis trente ans, les désastres successifs de leurs politiques, hypothèquent gravement l'avenir du français au Québec.

Il convient de le répéter, car c'est si gros qu'un véritable mur de surdité semble empêcher d'entendre cet avertissement vital : les patrons de l'éducation travaillent pour la culture amnésique mondialisée, contre le patrimoine conquis par la Révolution tranquille.

La langue anglaise, les Métis, et l'illustration légendaire du français en Amérique

L'écrivain exerce encore une autre spécialité : créer la légende des peuples. Aujourd'hui le cinéma et la télévision accompagnent les écrivains dans ce travail, qui est essentiel pour l'image qu'une nation se fait d'elle-même. Dans toutes les nations, le patrimoine offre de ces légendes qui font rêver les générations et donnent aux nouveaux le sentiment de s'inscrire dans une histoire de combats, d'épreuves surmontées, de victoires. Rendre notre langue, notre patrimoine héritables par les nouveaux Québécois, exige donc de poser la question de l'illustration légendaire.

Comment expliquer que la littérature et le cinéma aient si peu représenté l'épopée française en Amérique ? Pourquoi, quand notre histoire contient tant de faits d'armes héroïques, tant d'aventures étonnantes, tant de destins prodigieux, quand les « Canadiens » ont été partout les premiers explorateurs, insinués dans la confiance des autochtones jusqu'à engendrer avec eux un peuple de métis, y a-t-il si peu de romans ou de films capables d'inspirer à nos enfants et à ceux de nos immigrés la fierté de ce passé ou le désir d'en hériter ? N'avons-nous que les Patriotes et leur destin, glorieux mais patibulaire, à offrir au rêve de l'enfance ou à l'identification des étrangers ? C'est peut-être une des raisons du mépris dans lequel tant de Néo-Québécois tiennent les Québécois d'origine canadienne-française...

Pour nous donner un passé qui séduit, il suffirait pourtant d'assumer toute notre histoire. Elle est fabuleuse en elle-même. Mais il faudrait aussi nous penser en Américains.

Nous osons poser l'hypothèse que nos difficultés à reconnaître la langue anglaise et la partie métisse de notre histoire empêchent une pleine appropriation en français de notre identité américaine. Nous savons pourquoi les Canadiens français du Québec ont petit à petit renoncé à leur ambition continentale, puis à leur rêve d'un Canada réellement bilingue, pour devenir les Québécois. La Révolution tranquille coïncide avec le choix décisif du seul territoire du Québec comme lieu d'épanouissement du peuple français d'Amérique. On ne saurait revenir là-dessus, mais on peut demander ce qu'aussi nous avons sacrifié pour réduire notre patrie au Québec. Nous croyons que réduire la patrie, nécessaire enracinement politique, ne doit pas réduire le patrimoine, mais au contraire offrir enfin la chance de récupérer, de « conquérir » notre histoire, française, anglaise et métisse, toute notre histoire en héritage.

Quel roman, quel film fabuleux on pourrait offrir à nos enfants, avec le destin de Charles de Langlade, fils d'aristocrate français, épousant une princesse indienne, devenant chef indien, menant en guérilla ses terribles guerriers, infligeant au général Braddock la grave défaite de Monongahela, s'illustrant aux plaines d'Abraham si la suite de sa vie incroyable ne l'avait fait élever par les Américains au rang des « Pères fondateurs » de l'État du Michigan ! Et la plupart des Québécois ne savent même pas son nom !

Rien de comparable à un Lahontan chez les Américains ! Les Daniel Boone ont été légion ici. Pourtant nous n'avons rien su faire de David de Croquetagne, devenu Davy Crockett, et notre enfance a perdu un héros dans notre langue. Pareillement, Radisson passe aux Anglais, et nous l'écartons comme modèle. Ce n'est pas un hasard si Will James, qui inventa la légende américaine du cow-boy, était né à Saint-Nazaire d'Acton, sous le nom d'Ernest Dufault. Pas un hasard non plus que nous ne le sachions que depuis le beau film que Jacques Godbout lui a consacré. Et de ce fondateur d'une grande mythologie mondiale, nous ne savons que faire, parce qu'il a écrit en anglais !

Pour redonner légitimement au patrimoine québécois certains personnages légendaires de la francophonie continentale, pour nous donner la joie et l'agrandissement de les admirer en dépit du fait qu'ils ont fini anglophones – car ils ont eu leurs raisons, qui n'étaient pas traîtres – il faudra inventer la place de l'anglais dans notre patrimoine. Ce n'est pas qu'au Québec il y a aussi des Anglais, c'est que, si l'on ose dire, nous sommes aussi des Anglais. L'idée peut paraître choquante, mais considérons le problème ainsi : qu'est-ce que le joul, sinon la manifestation linguistique de la partie anglaise de notre identité, laquelle, faute d'avoir été correctement assumée, se dégrade en créole ; un héritage qui n'a pas trouvé sa juste place appauvrit la langue, aliène la pensée. On a voulu l'éliminer comme une tare par des campagnes de Bon Parler ; on a prétendu l'assumer sans complexe comme langue populaire : ni l'une ni l'autre de ces solutions ne résout le problème ou, si l'on veut, ne met fin à l'aliénation en renversant la pauvreté en richesse. Le joul prouve que l'anglais profondément nous travaille, que nous n'avons pas qu'un rapport antagoniste, mais aussi d'ambivalence avec cette langue, ou plutôt que l'antagonisme avec l'anglais, qui structure notre identité, est aussi une ambivalence, entre haine et amour. L'anglais excite aujourd'hui le désir de toute la planète, pose partout le problème que nous avons vécu depuis deux siècles : libre aux Québécois de transformer leur expérience en avantage unique au monde, en exemple d'identité nationale d'autant plus solide qu'elle a su reconnaître ce désir comme une composante d'elle-même. Pour l'avenir du français, il faudra donc que notre relation avec l'anglais soit reconnue non seulement comme un rapport avec les autres mais aussi avec une partie autre de nous-mêmes. Cette reconnaissance nous donnera la maîtrise de l'opération, qui autrement nous échappera, et la mondialisation en profitera pour nous angliciser d'une manière que n'aurait pas prévu un Lord Durham. Enfin, et c'est l'essentiel, cela permettra de fournir à nos immigrés un accès à l'anglais que nous aurons pensé, pesé, aménagé de manière qu'il fasse pour eux partie de l'identité québécoise, afin qu'ils sachent et aiment l'anglais en tant que Québécois et non contre le Québec ; encore une fois, le collègue occupe le passage crucial, un collègue francophone où se transmettrait l'anglais comme langue et comme objet de notre ambivalence historique, afin que la langue de la culture mondiale des jeunes ne soit plus comme maintenant un moyen de rompre avec la langue, l'histoire, le patrimoine québécois, mais un autre moyen de s'identifier à eux.

Aussi, nous avons longtemps été en Amérique des semi-nomades autant que des habitants. Favoriser l'illustration du français, ambitionner un rôle brillant en Amérique du Nord, exige d'appliquer notre devise à notre expérience historique de premiers Européens libres des forêts et de la prairie, de premiers alliés des Amérindiens - notre expérience de métis, notre expérience indienne. Faire des gorges chaudes de l'attachement des Québécois aux Montagnes Rocheuses, c'est peut-être méconnaître un sentiment légitime, la fierté d'y avoir été les premiers et longtemps les seuls, confondus aux Indiens. Nous fûmes surtout les premiers à traiter en égaux ce qu'on appelle aujourd'hui les Premières Nations. Comment se fait-il que le spectaculaire, le solennel, le baroque rassemblement de la grande Paix de Montréal, en 1701, ne fasse pas partie de notre patrimoine d'images, qu'on n'ait jamais illustré cet immense événement dans un film ?

Les Québécois ont une responsabilité envers la mémoire des Métis, cet embranchement éteint de la francophonie en Amérique. Ce n'est pas parce que les derniers d'entre eux à s'en souvenir ne pouvaient plus dire qu'en anglais : « *I am proud to be French* », qu'il faut rayer de notre ascendance les Fontaine, les Dumont, les Mercredi. Ici encore la fin anglophone n'empêche pas la valeur du modèle : celui-ci rappelle à notre identité son métissage, essentiel à la compréhension de nous-mêmes, il ranime notre vigilance contre l'assimilation, il prouve encore mieux la singularité de notre épanouissement moderne. À moins qu'on trouve que ces cavaliers emplumés, ensauvagés et créoles ne nous ressemblent pas ? Que faire d'un Riel, quand on a déjà son lot de perdants, de pendus, avec 1839 ? Demandons plutôt si la fin des Patriotes ne prend pas tout son sens avec celle de Louis Riel ? Relier entre eux les gibets met en évidence un destin continental.

Et la littérature, incarnation même du métissage, témoigne du désir passionné des « Canadiens », des Canadiens français, puis des Québécois pour ce continent devenu presque tout anglophone, et elle en témoigne en français, dans des œuvres aujourd'hui enseignées dans tous les pays. Une telle réussite aurait été inconcevable il y a cinquante ans. L'exemple des écrivains montre qu'il ne tient qu'aux Québécois que leur succès devienne, dans tous les domaines, un authentique rayonnement.

RECOMMANDATIONS

PREMIÈRE RECOMMANDATION

QUE le gouvernement québécois reconnaisse et considère le français comme le premier bien patrimonial de la nation.

DEUXIÈME RECOMMANDATION

QUE le gouvernement québécois rétablisse l'autorité pédagogique de la littérature.

TROISIÈME RECOMMANDATION

QUE le gouvernement québécois abolisse le régime du libre choix de la langue des études au niveau collégial, y compris pour les francophones.

UNEQ

Union des écrivaines et écrivains québécois

Maison des écrivains

3492, rue Laval, Montréal

(Québec) H2X 3C8

Téléphone : (514) 849-8540 ou 1 888 849-8540

Télécopieur : (514) 849-6239

www.uneq.qc.ca

ecrivez@uneq.qc.ca

L'ÎLE : www.litterature.org